

# CPI - AFRIQUE

Bulletin d'information de la CCPI



NUMÉRO 6

JUILLET 2007

## Note de la Rédaction

## SOMMAIRE

### Bienvenus au 6e numéro de CPI-Afrique !

RCA: Entretien avec Me. 2  
Douzima Lawson...

« Mai 2007 » pourrait être considéré jusqu'ici comme le mois le plus chargé de cette année pour la Cour pénale internationale (CPI), avec deux développements majeurs: le lancement de mandats d'arrêt contre deux suspects dans la situation du Darfour (Soudan) et l'ouverture d'une quatrième enquête en République centrafricaine (RCA).

La décision de la Chambre préliminaire I d'émettre des mandats d'arrêt à l'encontre d'Ahmad Harun, ancien ministre d'Etat soudanais chargé de l'Intérieur et d'Ali Kushayb, chef de milice Janjaweed présumé, représente une avancée de taille pour l'enquête de la CPI au Darfour. Cette avancée souligne toutefois la complexité de la question de coopération des Etats avec la CPI, particulièrement du fait que le Soudan refuse jusqu'à ce jour de coopérer avec la Cour. C'est ce qui ressort du dernier rapport du Procureur de la CPI sur le Darfour que celui-ci a présenté au Conseil de sécurité des Nations unies en mai dernier. Conformément à la résolution 1593, par laquelle le Conseil de sécurité

a renvoyé la situation du Darfour à la CPI, le Procureur doit soumettre un rapport semestriel sur les progrès de son enquête

L'annonce de l'ouverture d'une enquête en République centrafricaine a généré un certain nombre de réactions dont celle de Me Marie-Edith Douzima Lawson, coordinatrice de la Coalition centrafricaine pour la Cour pénale internationale avec qui CPI-Afrique s'est entretenue.

Pour sa part, M. Désiré Kasadi, directeur exécutif de l'ONG congolaise « Journalistes pour la promotion et la défense des droits de l'homme » fait une analyse de la forte réaction de la presse congolaise (République démocratique du Congo - RDC), dont l'intérêt a été suscité par l'implication présumée de l'ancien vice-président de RDC, Jean-Pierre Bemba.

Début juillet, la République démocratique du Congo a déposé son instrument de ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale (APIC), faisant de la RDC le 8<sup>ème</sup> pays africain après la RCA à avoir ratifié l'APIC. A cet égard, la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) avait entrepris un mois auparavant

une mission en RDC dans le cadre de sa campagne de sensibilisation à la CPI.

Dans cette même période, la CCPI a organisé sa Réunion Stratégique Africaine à Addis Abeba en Ethiopie afin d'évaluer les stratégies de campagnes des organisations africaines membres de la CCPI et profiter de l'occasion pour exhorter le gouvernement éthiopien à encourager les pays membres de l'Union africaine (UA) à apporter leur soutien à la CPI.

Vous trouverez enfin une analyse sur la question de savoir pourquoi jusqu'à présent les quatre situations sur lesquelles la CPI enquête ne concernent que des pays africains – une question qui mérite d'être examinée, particulièrement à la vue de l'annonce de l'ouverture d'une enquête en République centrafricaine.

Nous espérons que vous apprécierez le contenu de ce 6<sup>ème</sup> numéro. Nous vous encourageons à nous soumettre vos questions et commentaires à:

[gueye@iccnw.org](mailto:gueye@iccnw.org)

Bonne lecture à tous!

**Equipe de la Rédaction de CPI-Afrique**

Enquête en RDC : la 3  
presse congolaise s'in-  
vite dans le débat

Rencontre stratégique 4  
africaine de la CCPI

La RDC ratifie l'APIC... 5

Pourquoi toutes les si- 6  
tuations actuellement  
devant la CPI sont-elles  
en Afrique?

Darfour: le Procureur de 7  
la CPI appelle les Etats  
à coopérer avec la Cour

Ratifications 8

Mise en œuvre 9

Développements à la 10  
CPI

Evénement/Contact 11-12

### Equipe de Rédaction de CPI-Afrique

#### Linda Gueye

*Coordinatrice du Service d'information francophone de la CCPI et Coordinatrice de CPI-Afrique*

#### Richard Nsanzabaganwa

*Officier de Liaison de la CCPI pour l'Afrique*

#### Francis Dako

*Coordinateur régional de la CCPI pour l'Afrique francophone*

#### Benson Chinedu Olugbuo

*Coordinateur régional de la CCPI pour l'Afrique anglophone*

#### Fatima da Camara

*Conseillère de Campagne de la CCPI pour les pays lusophones*

#### Anaga Dalal

*Directrice d'Information et de Communication de la CCPI*

COALITION POUR LA CPI



Pour plus d'informations sur la CCPI, rendez-vous sur : [www.iccnw.org](http://www.iccnw.org)

**La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) est un réseau mondial de plus de 2,000 organisations non-gouvernementales (ONG) oeuvrant pour le fonctionnement d'une Cour pénale internationale (CPI) juste, efficace et indépendante.**

## LA CPI OUVRE UNE QUATRIEME ENQUETE EN RCA

### Entretien avec Marie-Edith Douzima-Lawson sur la réaction en RCA\*\*

*Au cours du dernier entretien accordé à CPI-Afrique (voir « Entretien avec Me Marie-Edith Douzima » dans le 4<sup>ème</sup> numéro), Me. Douzima exprimait sa préoccupation quant à l'attente d'une décision du Procureur de la CPI sur l'ouverture ou non d'une enquête en République centrafricaine (RCA), rappelant que le Gouvernement centrafricain avait renvoyé à la CPI la situation de la RCA depuis le 24 décembre 2004. Cette préoccupation a pris fin le 22 mai lorsque le Procureur a annoncé l'ouverture d'une enquête en RCA sur les crimes graves présumés qui se sont déroulés dans la période 2002-2003 dans le contexte du conflit entre le gouvernement centrafricain et des groupes rebelles. CPI-Afrique s'est donc entretenue de nouveau avec Me Douzima pour avoir sa réaction.*

#### 1. Comment avez-vous reçu l'annonce d'ouverture d'une enquête en RCA ?

Nous avons accueilli avec satisfaction cette décision. Il est vrai que nous avons assisté à un certain laxisme de la part de la CPI quant au cas de la RCA, en comparaison avec les autres situations dont elle a été saisie, et ce, en dépit de l'appel des ONG centrafricaines des droits de l'homme devant le risque évident de dépérissement des preuves. Toutefois, cette annonce représente un soulagement mais envoie aussi un signal fort aux criminels passés, présents et futurs, indiquant que l'impunité n'a plus droit de cité chez nous.

#### 2. Quelle a été la réaction des victimes et de la population en général ?

Les victimes des événements de 2002 et 2003 se sont senties soulagées de voir une telle décision de la Cour, particulièrement du fait qu'elles commençaient à douter de l'efficacité de la CPI à lutter contre l'impunité. La population centrafricaine dans sa majorité souhaite qu'il y ait des enquêtes également sur les crimes perpétrés récemment dans le nord du pays afin de dissuader les criminels qui agissent en toute impunité.

#### 3. Le renvoi de la situation par le gouvernement centrafricain citait des allégations de meurtres, tortures, destruction et appropriation de biens, et de centaines de viols. Après son analyse préliminaire, le Procureur a déclaré qu'il apporterait une attention particulière aux allégations de crimes sexuels, estimant que ceux-ci « excèdent largement le nombre d'assassinats présumés ». Qu'en pensez-vous ?

Le Procureur a certes mis l'accent sur les crimes sexuels dont les allégations, selon lui, sont « précises et

étayées », laissant penser qu'ils ont été commis « dans des proportions telles qu'il est impossible de les ignorer au regard du droit international ». Toutefois, le communiqué du Bureau du Procureur sur l'ouverture d'enquête en RCA a précisé que l'analyse préliminaire des crimes présumés a mis en évidence un pic de violence et de criminalité en 2002 et 2003 au cours desquelles « des civils furent tués et violés, des maisons et des commerces pillés. » C'est dire que les crimes autres que sexuels feront également l'objet de cette enquête.

#### 4. Quelle est la situation actuelle en RCA ?

La situation sécuritaire et politique n'a pas tellement changé en RCA. En fait, ce sont les mêmes acteurs qui ont changé de rôle: les gouvernants d'aujourd'hui étaient les rebelles d'hier et les rebelles d'aujourd'hui sont constitués d'une partie des rebelles et de proches de la classe gouvernante d'hier. Le Nord-est du pays est en proie à un cycle de violence et de criminalité perpétrées par les deux camps. La situation est vraiment dramatique et les forces de l'ordre censées protéger la population constituent un danger permanent pour elle. En effet, ces forces ont la gâchette facile et torturent la population en toute impunité.

#### 5. Au cours de notre dernier entretien, vous nous aviez expliqué que le processus de mise en œuvre du Statut de Rome était en cours depuis l'année dernière avec un examen des projets de code pénal, code de procédure

#### pénale et code de justice militaire. Ou en est actuellement le processus ?

Un comité restreint chargé de faire une relecture minutieuse du code pénal et du code de procédure pénale vient de finaliser le projet de texte sur la mise en œuvre en tenant compte des observations et propositions faites lors de l'atelier de validation de décembre 2006. Récemment, le Bureau de l'Organisation des Nations unies en Centrafrique (BONUCA) et le Ministère de la Défense nationale ont organisé un atelier de trois jours (du 11 au 13 juillet) afin d'examiner le projet du code de justice militaire. D'ailleurs, certaines organisations membres de la Coalition centrafricaine y ont participé. Le projet en cours de validation comprend des dispositions relatives aux crimes relevant de la compétence de la CPI et prévoit la création de deux juridictions militaires : l'une pour les délits, l'autre pour les crimes. Une fois adopté par l'Assemblée nationale – dont la session ordinaire s'ouvre en octobre prochain – ce projet pourra entrer en vigueur.

#### 6. Quelle est la prochaine étape du travail de la Coalition centrafricaine suite à cette annonce d'ouverture d'enquête par la CPI ?

En termes de coopération avec la Cour, la Coalition centrafricaine a exprimé sa volonté de collaborer pleinement avec la Cour et son souhait de voir prochainement l'ouverture d'un Bureau du Procureur en République centrafricaine. Par ailleurs, nous sommes convaincus que le Procureur bénéficiera de la coopération du gouvernement puisque la RCA a ratifié l'Accord sur les privilèges et immunités (APIC) le 10 octobre 2006. Nous envisageons également de sensibiliser la population à la CPI. Nous avons récemment mené une grande campagne



Me. Marie-Edith Douzima-Lawson, Coordinatrice de la Coalition centrafricaine pour la CPI. Crédit: CCPI

## LA CPI OUVRE UNE QUATRIEME ENQUETE EN RCA

### Enquête sur la RCA: la presse congolaise s'invite dans le débat! \*\*

par Désiré Israël Kazadi

L'annonce de l'ouverture d'une enquête en République centrafricaine (RCA) par la Cour pénale internationale (CPI) a fait la ronde de l'ensemble de la presse de la RD Congo. Les principaux quotidiens – dont la majorité sont établis à Kinshasa – ont donné, au-delà de l'information, leurs commentaires et analyses.

L'intérêt suscité par cette affaire dans les médias congolais est simple : l'implication supposée de Jean-Pierre Bemba, ancien vice-président de la République et président du Mouvement de libération du Congo, (MLC) dans les actes de violence intervenus en 2002 à Bangui, la capitale de la RCA, et dont les hommes ont été sollicités par le gouvernement centrafricain pour contrer l'avancée des hommes du général François Bozizé (actuel président de la RCA). Cette décision vient rappeler, par ailleurs, dans la mémoire collective, l'affaire qui oppose le Procureur à Thomas Lubanga, et dont le procès est vivement attendu par l'ensemble de la population congolaise.

La presse congolaise, telle que *Le Palmarès* a fait référence à « plusieurs noms qui ont été cités en 2004 par la justice centrafricaine qui n'apparaissent cependant pas dans les documents publiés par la CPI ». Selon ce quotidien, les noms de l'ancien président centrafricain déchu, Ange-Félix Patassé, l'ex-chef rebelle Jean-Pierre Bemba et l'ex-gendarme français, Paul Barril qui avait organisé la garde rapprochée de Patassé sont repris sur la liste.

Du Portugal où il est en exil, Bemba a réagi. Selon l'Agence France Presse

citée abondamment par la presse congolaise, Bemba « a nié toute responsabilité dans les crimes commis en 2002 » en affirmant « qu'il avait lui-même appelé l'ONU à l'ouverture d'une enquête ». Réagissant à la décision du Procureur de la CPI, Azarias Ruberwa, l'un des quatre anciens vice-présidents de la République, cité par le quotidien *La Prospérité*, avait déclaré souhaiter que « Bemba se tire d'affaire ». Tout en précisant qu'il faut traquer [les criminels], Ruberwa a souhaité cependant que la décision ainsi annoncée « ne puisse pas perturber la paix ».

D'autres titres ont révélé que la décision viserait directement Bemba et l'ancien président Patassé. Les deux responsables sont accusés, selon *Forum des As*, d'être les commanditaires des actes de violence contre « 1.500 à 2.000 personnes victimes de violences sexuelles », allusion faite aux statistiques données par Souhayr Balhassen, présidente de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH).

*L'Avenir*, un quotidien pro-gouvernemental, a estimé qu'en prenant cette décision, « La CPI resserre l'étau sur J-P. Bemba ». Entre les lignes, le journal en est arrivé à conclure que « Jean-Pierre Bemba a incarné en Centrafrique le dicton qui affirme que les

*Africains ne connaissent que deux types de combat : le massacre et la fuite »*. De l'avis de *The Post*, un hebdomadaire de Kinshasa, « La CPI revient aux troussees de Bemba à Bangui ».

La presse a analysé l'ampleur des dégâts sur la base des statistiques données également par l'Ocodefad, une ONG centrafricaine qui a affirmé avoir recensé un total de 1.045 victimes, dont 480 femmes et fillettes violées. Bien même avant un éventuel procès, *L'Observateur* a présenté MM. Bemba et Patassé comme « auteurs et coupables » de « graves crimes commis en RCA ». C'est ce qui a justifié un titre tendancieux : « Ange-Félix Patassé et J-P. Bemba bientôt devant la CPI ».

Au regard des analyses données par les journaux congolais – au-delà des commentaires pro ou anti-Bemba dictés par la ligne éditoriale de chaque titre intéressé – la presse fait toutefois transparaître un sentiment, celui de voir une CPI qu'elle veut juste et indépendante rendre justice et contribuer à la prévention d'autres crimes graves et ainsi, lutter contre l'impunité dans un continent en proie à de divers conflits armés.

*Désiré-Israël Kazadi est Directeur exécutif de Journaliste pour la promotion & la défense des droits de l'homme (JPDH), ONG de lutte contre l'impunité & membre de la CCPI. M. Kazadi est également Directeur du Groupe de Travail Médias-CPI/RD Congo.*

Email: [jpdhcongo@yahoo.fr](mailto:jpdhcongo@yahoo.fr)

Site internet de JPDH:

[www.societecivile.cd/membre/jpdh](http://www.societecivile.cd/membre/jpdh)

**Veillez noter que la Coalition pour la Cour Pénale Internationale (CCPI) ne prendra pas position sur des situations éventuelles ou en cours. La CCPI continuera cependant de fournir les derniers développements relatifs à la CPI.**

#### A CONSULTER

1. « Enquête de la Cour pénale internationale : Jean-Pierre Bemba nie toute responsabilité » - AFP - 23 mai 2007 <http://www.afriquechos.ch/spip.php?article2212>
2. « Exactions de Bangui : Ruberwa souhaite que Bemba se tire d'affaire ! » - La Prospérité - 24 mai 2007 [http://www.laprosperteonline.net/affichage\\_article.php?id=1141&rubrique=La%20Un%20](http://www.laprosperteonline.net/affichage_article.php?id=1141&rubrique=La%20Un%20)
3. « La CPI resserre l'étau sur JP Bemba » - L'Avenir - 23 mai 2007 <http://www.groupeavenir.net/spip.php?article11416>

**\*\*Les opinions exprimées dans ces articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la CCPI, de ses membres ou de ses bailleurs.**

## Rencontre Stratégique Africaine de la CCPI:

par Richard Nsanzabaganwa

Du 4 au 6 juin 2007, la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) a organisé une rencontre stratégique africaine à Addis Abeba en Ethiopie. La tenue de cette rencontre non loin du siège de l'Union africaine (UA) a offert une véritable occasion de sensibiliser la Commission de l'UA, les diplomates africains ainsi que le gouvernement éthiopien. Les rencontres stratégiques régionales de la CCPI permettent à ses coalitions et membres nationaux les plus actifs de se réunir afin de partager et évaluer leurs stratégies de plaidoyer, identifier les obstacles et déterminer les grandes priorités pour l'avenir.

La rencontre stratégique africaine de la CCPI a rassemblé 15 représentants des membres de la Coalition en provenance de 11 pays : Ouganda, Nigeria, Tanzanie, Zambie, Kenya, République centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Tchad, Cameroun et Ethiopie. Les participants de chacun de ces pays ont fait le point sur ce qu'ils ont accompli et les défis qui leur restent à relever.

Le centre des débats a tourné autour de la ratification et de la mise en oeuvre du Statut de Rome, des stratégies visant à encourager une plus grande coopération des Etats avec la CPI, du travail de sensibilisation dans les pays en situation et les actions de renforcement de capacité des membres de la Coalition. Les participants ont identifié un certain nombre de problèmes clés bloquant la ratification et la pleine mise en oeuvre du Statut de Rome, dont le manque de volonté politique ; les obstacles constitutionnels ; les situations de conflits armés ; et les contraintes diplomatiques tels que celles posées par les Etats anti-CPI. Ceci est le cas des Etats-Unis qui ont menacé de supprimer leur aide militaire et économique aux pays qui refuseraient de conclure avec eux des accords bilatéraux d'immunité.

Mais, comme le dit un dicton africain, "un obstacle identifié n'en est plus un." C'est dans cet esprit que les participants de cette rencontre ont partagé



Photo de groupe des participants à la Réunion stratégique africaine de la CCPI.  
Crédit: CCPI

### En bref: la CCPI en Afrique subsaharienne

**Nombre de membres :** > 1.000

**Nombre de coalitions nationales :** 17

**Mission:** promouvoir la ratification et mise en oeuvre du Statut de Rome et de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC) au niveau mondial et sensibiliser à la CPI, particulièrement dans les pays en situation.

**Nombre d'Etats africains parties à la Cour :** 29

**Bureaux sous-régionaux de la CCPI couvrant l'Afrique :**

Bénin (Afrique francophone); Nigeria (Afrique anglophone); Royaume-Uni (Afrique lusophone)

**Rencontre stratégique régionale la plus récente :** 4-6 juin 2007 à Addis Abeba en Ethiopie

leurs idées et expériences sur les moyens les plus efficaces permettant de surmonter ces défis. Selon les membres de la RCA et de la RDC, l'une des stratégies de campagne et de plaidoyer pour la ratification et la mise en oeuvre du Statut serait de travailler conjointement au niveau sous-régional, ce qui permettrait d'assurer un travail de plaidoyer efficace auprès des organisations régionales telles que le COMESA, la SADC, la CAE et la CEMAC. Une telle stratégie permettrait de sensibiliser et faire du lobbying directement auprès des gouvernements au niveau national, mais aussi indirectement par le biais des organisations politiques et économiques régionales. De plus, cette forme d'intégration régionale faciliterait le partage d'information et d'expertise entre les coalitions nationales.

### Encourager les diplomates africains à assurer une plus grande coopération avec la CPI

La rencontre stratégique de la Coalition à Addis Abeba a offert l'occasion d'encourager la communauté diplomatique africaine à coopérer de manière plus soutenue avec la CPI.

"La réussite initiale de la nouvelle Cour pénale internationale sera déterminée en Afrique," a déclaré William R. Pace, Coordinateur de la CCPI. "Tous les experts reconnaissent que la CPI ne

peut pas réussir sans une forte coopération et un réel soutien des Etats africains et de l'Union africaine," a-t-il ajouté.

De ce fait, déférer une situation à la CPI est une chose, mais s'assurer que la Cour dispose du soutien nécessaire à la conduite de ses enquêtes et de ses poursuites en est une autre. La CPI est compétente pour émettre des mandats d'arrêt mais ne peut pas les exécuter elle-même. Elle ne peut pas entamer de poursuites judiciaires si les suspects ne sont pas arrêtés et transmis à la Cour. De même, les victimes et témoins ne peuvent bénéficier de protection sans l'assistance des Etats. Ce ne sont là que quelques raisons expliquant pourquoi la coopération des Etats est essentielle à l'efficacité de la Cour.

Dans cet objectif, la Coalition a organisé une rencontre le 6 juin intitulée "L'Afrique et la Cour pénale internationale : garantir la réussite de la Cour," au cours de laquelle Mme Fatou Bensouda, Procureure adjointe de la CPI, a fait un discours sur l'importance et les défis de la coopération des Etats avec la CPI. Cette rencontre a réuni des représentants de la Commission de l'UA, diplomates africains basés à Addis Abeba, officiels gouvernementaux éthiopiens, membres d'organisations internationales et de groupes de la société civile. Dans son discours, Mme Bensouda a développé plusieurs points tels que les questions de victimes et témoins, paix et justice et conduite d'enquête en situation de

## La RDC ratifie l'APIC: mission accomplie pour la CCPI !

Par Francis Dako

Le 3 juillet 2007, la République démocratique du Congo (RDC) a officiellement ratifié l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale (APIC), devenant ainsi le 8<sup>ème</sup> pays africain à l'avoir ratifié après la République centrafricaine (RCA) en octobre 2006.

La ratification de cet accord - qui permettra de faciliter la coopération entre le Gouvernement congolais et la Cour pénale internationale (CPI) - fait suite au travail de plaidoyer de la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI).

M. Francis Dako, coordinateur régional pour l'Afrique francophone, avait en effet mené une mission de plaidoyer du 26 mai au 2 juin 2007 à Kinshasa, la capitale de la RDC. L'objectif de cette mission était d'exhorter les officiels congolais à assurer au plus vite l'adoption de la loi de mise en œuvre du Statut de Rome et le dépôt des instruments de ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale (CPI).

Au cours de sa visite, M. Dako s'est entretenu avec, entre autres, le ministre de la Justice, le conseiller juridique du Président Kabila pour les questions relatives à la CPI, le premier vice-président de l'Assemblée nationale, et des organisations de la société civile congolaise.

Le fait que le Président Kabila ait instruit l'Assemblée nationale aux fins d'examen de la loi de mise en œuvre à sa prochaine session ordinaire de septembre 2007 et ait procédé sans délai à la signature des instruments de ratification de l'APIC



De g-d: Christian Hémédi, coordinateur de la Coalition nationale de RDC pour la CPI; Mme. Kalinda Mitumbala Odi, vice ministre de la Justice et Francis Dako, coordinateur régional de la CCPI pour l'Afrique francophone. Crédit: CCPI

porte à croire que la mission de plaidoyer de la CCPI ait réussie. L'adhésion à l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI a été autorisée par la loi n°06/016 du 12 juin 2006 et publiée dans le Journal Officiel le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

C'est ainsi que le Professeur Luzolo Bambi, conseiller juridique du Chef de l'Etat, a déposé les instruments de ratification le 3 juillet 2007 auprès du Secrétariat général des Nations unies, soit deux jours après la célébration du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome de la CPI.

La République démocratique du Congo vient de démontrer une fois de plus être un grand partenaire de la CPI dans la lutte mondiale contre l'impunité et de faire preuve de son attachement à la justice internationale.

Francis Dako est le Coordinateur régional de la CCPI pour l'Afrique francophone (basé à Cotonou au Bénin).

Email: [dako@iccnw.org](mailto:dako@iccnw.org)

### A CONSULTER :

1. « Cinq questions à Me Francis Dako » - par Godefroid Ngamisata (Le Potentiel) - 28 mai 2007

[http://www.lepotentiel.com/afficher\\_article\\_archive.php?id\\_article=46408&id\\_edition=4033&yearID=2007&monthID=05&dayID=28](http://www.lepotentiel.com/afficher_article_archive.php?id_article=46408&id_edition=4033&yearID=2007&monthID=05&dayID=28)

2. « La République démocratique du Congo ratifie l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI » - Communiqué de la CN-CPI - [http://www.iccnw.org/documents/CN\\_CPI\\_PR\\_DRC\\_ratifies\\_APIC\\_24jan07.pdf](http://www.iccnw.org/documents/CN_CPI_PR_DRC_ratifies_APIC_24jan07.pdf)

3. « La RD Congo ratifie l'Accord des privilèges et immunités de la Cour Pénale Internationale » - par Désiré Kasadi (Le Phare) - 7 juillet 2007 [http://www.lepharerdc.com/www/index\\_view.php?storyID=3351&rubriqueID=13](http://www.lepharerdc.com/www/index_view.php?storyID=3351&rubriqueID=13)

## Réunion Stratégique Africaine de la CCPI

(Suite de la p.4)

conflit. Dans l'espoir de voir s'établir une coopération plus forte entre les pays africains, l'UA, et la Cour, Mme Bousouda a souligné : "Les pays africains ont démontré la confiance qu'ils avaient en la Cour depuis bien longtemps et, en conséquence, les enquêtes qui sont actuellement en cours concernent des crimes graves perpétrés en Afrique."

En résumé, ces rencontres se sont avérées très animées et ont permis

d'assurer une plus grande sensibilisation des diplomates africains à la CPI. En marge de la rencontre avec les diplomates africains, une délégation de la CCPI conduite par M. Pace, a rencontré M. Assefa Kesito, Ministre de la Justice du Gouvernement de la République Démocratique Fédérale d'Ethiopie, afin de s'enquérir de ce que le Gouvernement éthiopien envisage pour adhérer au Statut de Rome. Le Ministre de la Justice a informé la Coalition qu'un projet de loi de ratification

du Statut de Rome avait été adopté par le gouvernement et qu'il devrait être soumis au Parlement dans un avenir proche. Avec un développement aussi encourageant, la rencontre stratégique africaine de la Coalition s'est achevée sur une note positive, tous les participants s'engageant à poursuivre jusqu'au bout les importantes questions soulevées lors des rencontres.

Richard Nsanzabaganwa est Officier de Liaison pour l'Afrique au Secrétariat de la CCPI à New York.

Email: [nsanzabaganwa@iccnw.org](mailto:nsanzabaganwa@iccnw.org)

### A CONSULTER

1. « L'Afrique et la Cour pénale internationale: garantir la réussite de la CPI » - Communiqué de presse de la CCPI - 6 juin 2007 [http://www.iccnw.org/documents/ASM\\_WORKSHOP\\_PR\\_06june07\\_fr.pdf](http://www.iccnw.org/documents/ASM_WORKSHOP_PR_06june07_fr.pdf)

2. « Ethiopia urged to sign, ratify Rome Statute » (L'Ethiopie exhortée à adhérer au Statut de Rome de la CPI) - The Ethiopian Reporter - 9 juin 2007 <http://www.ethiopianreporter.com/modules.php?name=News&file=print&sid=14745> (anglais)

## Pourquoi toutes les situations actuellement devant la CPI sont-elles en Afrique?

Par Wasana Punyasena

Depuis l'entrée en vigueur du Statut de Rome il y a cinq ans, chacune des quatre situations actuellement devant la Cour pénale internationale (CPI) ne concernent que des pays africains. Pourquoi l'Afrique semble être le seul continent visé ? Cette question est dans les esprits de nombreux observateurs de la Cour.

Il faut noter que l'équilibre régional ne gouverne ni ne détermine les situations que le Bureau du Procureur de la CPI (BdP) décide d'examiner. Le BdP débute une enquête à la suite d'un intense processus de révision qui commence avec une évaluation minutieuse de requêtes initiales relatives à des crimes présumés ou des renvois de situations devant la Cour. Ce processus s'achève avec un examen rigoureux permettant de savoir s'il existe des raisons valables d'ouvrir une enquête. Le BdP prend en compte plusieurs paramètres dans sa décision finale. Toutefois, les trois facteurs les plus importants sont : la détermination de la compétence de la Cour sur l'affaire, de la recevabilité de l'affaire et de la gravité des crimes présumés.

A ce jour, le Bureau du Procureur a reçu 1.918 communications provenant de 153 pays. Au cours de ses trois premières années, le BdP a rejeté environ 80% des demandes du fait que les crimes présumés ne relevaient pas de la compétence de la Cour. Le BdP a par la suite déterminé qu'il existait des raisons valables de procéder à une analyse plus poussée de 23 des 384 demandes restantes.

S'agissant des quatre situations actuellement devant la Cour, trois d'entre elles ont été renvoyées à la Cour par les gouvernements des pays dans lesquels ces crimes présumés ont été perpétrés : la République démocratique du Congo (RDC), l'Ouganda et la République centrafricaine (RCA). Quant à la quatrième situation, celle au Darfour, elle a été déférée à la CPI par le Conseil de sécurité des Nations unies.

### **A CONSULTER**

1. Bilan des communications reçues par le Bureau du Procureur de la CPI  
[http://www.icc-cpi.int/library/organs/otp/OTP\\_Update\\_on\\_Communications\\_10\\_February\\_2006\\_Fr.pdf](http://www.icc-cpi.int/library/organs/otp/OTP_Update_on_Communications_10_February_2006_Fr.pdf)

### **Gros plan sur le processus de sélection par le Procureur**

Le Procureur de la CPI détermine s'il existe des motifs valables justifiant l'ouverture d'une enquête sur la base des trois facteurs suivants :

(1) détermination selon laquelle il existe des raisons valables de croire en la commission antérieure ou actuelle de crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou génocide (crimes relevant de la compétence de la Cour)

(2) détermination de la recevabilité basée sur la gravité du/des crime(s) présumé(s) et l'incapacité ou le manque de volonté des systèmes juridiques nationaux à poursuivre les crimes (en référence au « principe de complémentarité » )

(3) l'intérêt de la justice.

Afin de déterminer le degré de gravité des crimes présumés, le Bureau du Procureur de la CPI évalue l'ampleur, la nature, et l'impact des crimes ainsi que les moyens utilisés. Cette évaluation comprend également le nombre de victimes touchées, si les crimes présumés ont donné lieu à la mort et/ou à des viols de manière délibérée, s'ils ont été commis de manière systématique, organisée ou planifiée ainsi que l'importance de l'impact de ces crimes sur les communautés locales et sur la paix et la sécurité régionale. Sachant que l'ampleur de la gravité des crimes présumés a un poids considérable sur la décision du Bureau du Procureur d'enquêter sur des situations particulières, il n'est donc pas surprenant que toutes les situations actuellement devant la Cour concernant des pays africains. Les situations en Ouganda, au Darfour (Soudan), en RDC et en RCA impliquent toutes des alléga-

tions de meurtres de milliers de civils mais aussi de commission de violences sexuelles et d'enlèvements à grande échelle.

Le Bureau du Procureur conçoit le terme « gravité » de manière relative. Par exemple, bien que les crimes com-



Habitants de la ville de Nyala au Sud Soudan. Crédit : UN Photo/Evan Schneider

mis pendant la guerre en Irak relèvent de la compétence de la Cour pénale internationale, le BdP a déterminé que ces crimes, qui impliquent un nombre limité de victimes de traitements inhumains et de quatre à douze victimes d'homicides volontaires présumés (la CPI n'a en effet pas compétence sur les actions commises par les Etats non parties sur le territoire irakien), ne constituaient pas une « gravité suffisante » comparés aux centaines de milliers de victimes dénombrées en Ouganda, en RDC, au Darfour et en RCA.

Le mandat de la Cour est de traduire les auteurs des crimes les plus graves au regard de la communauté de la justice internationale, quelque soit le lieu où ces crimes ont été perpétrés. Jusqu'à présent le Bureau du Procureur a déterminé que les crimes les plus graves relevant de la compétence de la Cour ont été et continuent d'être perpétrés en Afrique. Cette situation pourrait changer à l'avenir dès lors que d'autres renvois et crimes seront portés devant la Cour.

Wasana Punyasena est Juriste au Secretariat de la CCPI à New York.

Email: [punyasena@iccnw.org](mailto:punyasena@iccnw.org)

**Veillez noter que la Coalition pour la Cour Pénale Internationale (CCPI) ne prendra pas position sur des situations éventuelles ou en cours. La CCPI continuera cependant de fournir les derniers développements relatifs à la CPI.**

## Darfour: Le Procureur de la CPI appelle les États à coopérer avec la Cour

Par Linda Gueye

**Veillez noter que la Coalition pour la CPI (CCPI) ne prendra pas position sur des situations éventuelles ou en cours. La CCPI continuera cependant de fournir les derniers développements relatifs à la CPI.**

Le 7 juin 2007, le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno-Ocampo, a présenté au Conseil de sécurité de l'ONU son cinquième rapport sur l'enquête de son Bureau sur les crimes commis au Darfour. Conformément à la résolution 1593, par laquelle le Conseil de sécurité a renvoyé la situation du Darfour à la CPI, le Procureur doit soumettre un rapport semestriel.

Lors de la présentation de son précédent rapport devant le Conseil de sécurité de l'ONU en décembre 2006, Luis Moreno-Ocampo avait annoncé avoir pratiquement terminé son enquête et s'apprêtait à présenter des éléments de preuve aux juges de la Cour, au plus tard au mois de février 2007. Le cinquième rapport du Procureur a ainsi fait le point sur les avancées réalisées par son Bureau et a de nouveau souligné le besoin de coopération avec la Cour.

Le 27 février, le Procureur a présenté à la Chambre préliminaire I une requête par laquelle il a demandé la délivrance de citations à comparaître à l'encontre d'Ahmad Muhammad Harun, ancien Ministre délégué chargé de l'Intérieur au Gouvernement soudanais, et d'Ali Kushayb, dirigeant des Milices/Janjaouid, accusés de porter la responsabilité la plus lourde pour la com-

mission de crimes de guerre et crimes contre l'humanité au Darfour. S'expliquant sur la recevabilité de l'affaire, le Procureur a précisé qu'après avoir conduit une mission à Khartoum, son Bureau a conclu que le Soudan n'a mené aucune enquête relative au fait que les deux suspects « ont uni leurs efforts de façon systématique et organisée afin d'attaquer les populations civiles. » La Chambre préliminaire I a donc jugé l'affaire recevable.

Le 27 avril, après avoir examiné la requête et les éléments de preuve présentés par le Procureur, et estimant que ces suspects ne se présenteraient pas volontairement devant la Cour, la Chambre a décidé de délivrer non pas des citations à comparaître mais des mandats d'arrêt.

Le gouvernement soudanais ayant clairement affiché son intention de ne pas

coopérer avec la Cour, qu'il s'agisse d'assurer la comparution des suspects ou leur arrestation et remise à la Cour, le Procureur a exhorté le Conseil de



Photo de déplacés du camp Zam Zam dans la région du Darfour au Soudan. Crédit : UN Photo/Eskinder Debebe

sécurité de l'ONU, les Etats parties au Statut de Rome ainsi que l'Union africaine à apporter leur pleine coopération à la Cour afin d'assurer l'exécution des mandats d'arrêt et la remise d'Ahmad Harun et Ali Kyshyab à la CPI. Comme le Procureur l'a rappelé, la remise et la comparution des suspects à la Cour pénale internationale est essentielle pour la suite des procédures.

Linda Gueye est la Coordinatrice du service d'information francophone de la CCPI.

Email: [gueye@iccnw.org](mailto:gueye@iccnw.org)

### A CONSULTER

1. « Cinquième Rapport du Procureur de La Cour pénale internationale au Conseil de Sécurité des Nations Unies en application de la résolution 1593 (2005) »

[http://www.iccnw.org/documents/OTP\\_ReportUNSC5-Darfur\\_07june07\\_fr.pdf](http://www.iccnw.org/documents/OTP_ReportUNSC5-Darfur_07june07_fr.pdf)

## RCA : Entretien avec Me Marie-Edith Douzima

(Suite de la p.2)

d'information et de sensibilisation à la CPI sur les ondes de la Radio Ndéké Luka (équivalent de Radio Okapi) pen-

dant la première semaine de juillet à l'occasion du 5<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome.

Me Marie-Edith Douzima Lawson est la Coordinatrice de la Coalition centrafricaine pour la CPI.

email: [coalitioncpi\\_rca@yahoo.fr](mailto:coalitioncpi_rca@yahoo.fr) ou [douz6@yahoo.fr](mailto:douz6@yahoo.fr)

### A CONSULTER

1. Fiche d'information de la CCPI sur l'ouverture d'une quatrième enquête en RCA -

[http://www.iccnw.org/documents/CICCF\\_S\\_QA\\_CARInvestigation\\_fr.pdf](http://www.iccnw.org/documents/CICCF_S_QA_CARInvestigation_fr.pdf)

1. « Le Procureur ouvre une enquête en République centrafricaine » -CPI- 22 mai 2007

<http://www.icc-cpi.int/press/pressreleases/248.html&l=fr>

2. Communiqué de presse de la Coalition centrafricaine pour la Cour pénale internationale – 22 mai 2007

[http://www.iccnw.org/documents/CAR\\_Coalition\\_PR\\_ICC-CAR\\_Investigation\\_23may07\\_fr.pdf](http://www.iccnw.org/documents/CAR_Coalition_PR_ICC-CAR_Investigation_23may07_fr.pdf)

3. « Centrafrique: Vers l'adoption d'un code de justice militaire »- PANAPRESS - 11 juillet 2007

[http://www.afriquenligne.fr/actualites/politique/centrafrique:\\_vers\\_l%92adoption\\\_%92un\\_code\\_de\\_justice\\_militaire\\_200707112319/](http://www.afriquenligne.fr/actualites/politique/centrafrique:_vers_l%92adoption\_%92un_code_de_justice_militaire_200707112319/)



mise en œuvre avec la participation d'experts locaux et internationaux. Le projet de loi est en cours de préparation.

**Gabon:** Une réforme du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale est prévue afin d'intégrer dans la loi nationale les crimes du Statut de Rome.

**Gambie:** Le projet de texte est en cours d'élaboration au niveau du Ministère de la Justice mais le processus est ralenti par manque de capacité technique.

**Ghana:** Un projet de loi a été préparé par un comité ad hoc d'experts juridiques mais ce projet n'a pas encore été rendu public.

**Kenya:** Le gouvernement du Kenya a récemment publié le projet de loi 2006 sur les crimes internationaux (« 2006 *International Crimes Bill*»), enrichi des commentaires et suggestions effectués lors d'une réunion entre la Commission nationale kenyane des droits de l'homme et les organisations de la société civile. Le projet devrait bientôt être présenté au Parlement pour débat, et, où on l'espère, il sera voté.

**Lesotho:** Le gouvernement a entamé la préparation d'une loi de mise en œuvre. Le modèle canadien est utilisé.

**Malawi:** En octobre 2002, le gouvernement préparait une loi de coopération qui devait être présentée au Conseil des Ministres mais aucun progrès n'a été réalisé depuis.

**Mali:** En juillet 2004, l'Assemblée nationale a terminé le processus de révision du Code pénal afin de mettre en œuvre la complémentarité. Il incorpore maintenant les crimes prévus par le Statut. Cependant, le Code ne prévoit aucune disposition sur la coopération.

**Namibie:** Le projet de texte est finalisé et est en cours d'examen.

**Niger:** Récemment, un Comité technique de rédaction sur la loi de mise en œuvre, composé de la société civile et du gouvernement, a été mis en place pour achever le processus de mise en œuvre du Statut.

**Nigeria:** Le 19 mai 2005, le Sénat a voté une loi de mise en œuvre du Statut de Rome qui a été approuvée par le Parlement le 1er juin 2004. Ce projet de loi doit être harmonisé par le Sénat et le Parlement avant d'être présenté au Président pour adoption.

**Ouganda:** Un projet de texte était devant le parlement mais en raison d'un remaniement parlementaire, un projet de texte doit être à nouveau introduit.

**République de Centrafrique:** Un projet de texte a été finalisé et adopté lors d'un atelier d'experts sur la mise en œuvre en décembre 2006. Il sera transmis au gouvernement pour examen avant d'être présenté à l'Assemblée nationale.

**République Démocratique du Congo:** Le 9 septembre 2005, le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi de mise en œuvre de la CPI. La loi doit maintenant être adoptée par le Parlement National. Le gouvernement a terminé son projet de loi de mise en œuvre après avoir consulté des Juges de la Cour Suprême, des juristes, la société civile, des membres de la Commission pour la Réforme de la loi et des professeurs de droit.

**Sénégal:** Le Sénégal a adopté la loi sur la mise en œuvre du Statut de Rome de la CPI. Le processus de mise en œuvre a entièrement achevé: la loi No 2007-02 du 12 février 2007 a été publiée dans le journal officiel. Cette loi inclut des dispositions sur la complémentarité et la coopération.

**Sierra Leone:** En décembre 2006, un atelier sur la mise en œuvre co-organisé à Freetown par le gouvernement sierra léonais, l'ONG No Peace without Justice et l'ONG sierra léonaise Manifesto 99 a donné lieu à des recommandations sur la préparation du projet de texte sur la mise en œuvre. Ce projet sera transmis au Parlement pour examen.

**Tanzanie:** SAHRINGON Tanzania (un amalgame d'ONG) travaille conjointement avec le gouvernement pour préparer un projet de loi de mise en œuvre.

**Zambie:** Lors d'une rencontre organisée par la Coalition zambienne pour la CPI en avril 2006, le Ministre de la Justice, George Kunda a déclaré que la Zambie collaborerait avec les ONG et les organisations de la société civile pour le processus de mise en œuvre du Statut de Rome.

**Note:** *Le Cap Vert et la Guinée-Bissau, bien que n'étant pas Etats parties (ils sont signataires), comprennent dans leur Code pénal des dispositions relatives aux crimes contre l'humanité (Cap Vert) et crimes internationaux (Guinée-Bissau). Djibouti, la Guinée, l'île Maurice, et le Liberia n'ont aucun projet de loi de mise en œuvre.*

Pour plus d'informations sur la mise en œuvre, rendez-vous sur: <http://www.iccnw.org/?mod=romeimplementation>

## Développements sur les situations à la Cour Pénale Internationale

Pour lire l'intégralité des développements à la CPI, rendez-vous sur: <http://www.iccnw.org/?mod=casessituations>

### Résumé informel des développements sur l'affaire Lubanga (dans le contexte de la situation en République démocratique du Congo) à la CPI

Le 19 avril 2004, la situation en RDC a été renvoyée au Procureur de la CPI par le gouvernement de la RDC et le 23 juin 2004, le Procureur a officiellement ouvert une enquête. La situation de la RDC a été assignée à la Chambre préliminaire I (CP I).

#### DEMANDE D'INTERVENTION SUR "DEMANDE DE RESSOURCES ADDITIONNELLES EN VERTU DE LA NORME 83.3 DU RÈGLEMENT DE LA COUR" DÉPOSÉE DEVANT LE GREFFE EN DATE DU 3 MAI 2007

Le 24 mai 2007, M. Lubanga, en réponse à la décision du 14 mai 2007 rejetant sa demande de ressources supplémentaires, a fait la demande à la Chambre préliminaire I d'ordonner au Greffier de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir que les ressources supplémentaires demandées seront effectivement destinées au futur conseil de défense de M. Lubanga. Celui-ci soutenant que cette requête est due à ses préoccupations grandissantes concernant le fait qu'une mauvaise gestion de sa défense compromettrait son futur. Selon M. Lubanga, le Greffe l'a poussé à assurer sa propre représentation du fait de son insuffisance de ressources pour sa défense, qui selon lui, représente un risque important à sa défense. De plus, M. Lubanga a réitéré son intention à la Chambre préliminaire I d'intervenir rapidement afin de suspendre la procédure et sa propre défense de cette situation indécise.

[http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-01-04-01-06-916\\_French.pdf](http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-01-04-01-06-916_French.pdf)

[http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-01-04-01-06-916-Anx2\\_French.pdf](http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-01-04-01-06-916-Anx2_French.pdf)

[http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-01-04-01-06-916-Anx3\\_French.pdf](http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-01-04-01-06-916-Anx3_French.pdf)

#### DÉCISION DE REMPLACER UN JUGE À LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Le 22 juin 2007, la Présidence a décidé de détacher le juge Anita Usacka, qui était affectée à la Section de première instance, à la Section préliminaire jusqu'à nouvel ordre ; et d'affecter le juge Usacka à la Chambre préliminaire I à la place du juge Jorda, à partir du 25 juin 2007.

[http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-01-04-351\\_English.pdf](http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-01-04-351_English.pdf) (uniquement en anglais)

### Résumé informel des développements sur la situation au Darfour à la CPI

La situation au Darfour a été renvoyée au Procureur de la CPI par le Conseil de sécurité de l'ONU le 31 mars 2005. Le 1er juin 2005, le Procureur a officiellement ouvert une enquête. La situation au Darfour a été assignée à la Chambre préliminaire I. (CP I)

#### DÉCISION PORTANT DÉSIGNATION D'UN JUGE UNIQUE

Le 10 mai 2007, la CP I a désigné la juge Akua Kuenyehia comme juge unique dans l'affaire du Procureur contre Ahmad Harun et Ali Kushayb à partir du 10 mai 2007 jusqu'à ce que la Chambre en décide autrement.

[http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-02-05-01-07-6\\_English.pdf](http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-02-05-01-07-6_English.pdf) (uniquement en anglais)

### Résumé informel des développements sur la situation en Ouganda à la CPI

La situation en Ouganda a été renvoyée au Procureur de la CPI par le gouvernement ougandais le 16 décembre 2003. Le 28 juillet 2004, le Procureur a officiellement ouvert une enquête. La situation en Ouganda a été assignée à la Chambre préliminaire II (CP II)

#### VERSEMENT AU DOSSIER DU CERTIFICAT DE DÉCÈS DE RASKA LUKWIYA

Le 25 juin 2007, le Greffier a soumis un certificat de décès de Raska Lukwiya au dossier. Le certificat de décès a précisé que l'accusé est décédé des suites de blessures par balles.

[http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-02-04-01-05-247\\_French.pdf](http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-02-04-01-05-247_French.pdf)

[http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-02-04-01-05-247-Anx1\\_English.pdf](http://www.icc-cpi.int/library/cases/ICC-02-04-01-05-247-Anx1_English.pdf) (uniquement en anglais)

**Veillez noter que la Coalition pour la Cour Pénale Internationale (CCPI) ne prendra pas position sur des situations éventuelles ou en cours. La CCPI continuera cependant de fournir les derniers développements relatifs à la CPI.**

**La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) n'est pas un organe de la Cour. La CCPI milite et continuera de militer pour une Cour pénale internationale (CPI) juste, efficace, et indépendante. La Coalition continuera de fournir au jour le jour des informations sur le processus de la CPI et aidera à la coordination au plan mondial, d'actions en vue de la mise en œuvre efficace du Statut de Rome.**

## Calendrier des événements

### EVENEMENTS DU MOIS

#### **17 juillet : Célébration de la journée mondiale de la justice internationale**

Pour voir la liste et le rapport des événements qui ont eu lieu à l'occasion de cette journée spéciale, rendez-vous sur le site de la CCPI : <http://www.iccnw.org/?mod=currentevents&lang=fr> et <http://www.iccnw.org/index.php?>

### RAPPORT D'EVENEMENTS

#### **21-27 juin : Séminaire « La justice nationale et internationale dans la lutte contre l'impunité » - Kinshasa et Lubumbashi, République démocratique du Congo**

La Fondation Konrad Adenauer, en collaboration avec la Cour pénale internationale, le Barreau pénal international, l'association Culture pour la Paix et la Justice, a organisé à Kinshasa et Lubumbashi du 21 au 27 juin un séminaire de formation sur le thème : « La justice nationale et internationale dans la lutte contre l'impunité ». Parmi les participants ont figuré le vice-ministre de la Justice congolaise ainsi que le conseiller juridique du Président Kabila. Ce séminaire a donné lieu à des débats sur trois grands points : le principe de complémentarité et la coopération entre les Etats membres et la CPI ; l'assistance de la CPI à la défense ; et le rôle de la CPI et des ONG dans la sensibilisation des victimes. L'issue de ce séminaire a permis de faire le constat suivant : la justice nationale congolaise présente des dysfonctionnements internes affectant son efficacité et la justice internationale manque encore à faire connaître effectivement ses mécanismes auprès des principaux acteurs du système judiciaire et de la population concernée. Il a été recommandé entre autres de renforcer la capacité des magistrats (plus de formations...) et de faire adopter la loi de mise en œuvre du Statut de Rome de la CPI.

#### **3-15 juin: Missions de sensibilisation du Directeur exécutif du Fonds au Profit des Victimes de la CPI – République démocratique du Congo et Ouganda**

M. André Laperrière, Directeur exécutif du Fonds au profit des victimes, s'est rendu du 3 au 10 juin en Ouganda et du 10 au 15 juin en République démocratique du Congo pour des missions de sensibilisation au mandat et travail du Fonds au profit des victimes. Ces missions ont également permis à M. Laperrière de rencontrer des communautés de victimes, chefs religieux, organisations de la société civile, représentants de donateurs, organisations internationales et officiels gouvernementaux.

#### **11 juin: Session d'information « La CPI et les droits des victimes » – Kinshasa, République démocratique du Congo**

Le Club des Amis du Droit du Congo (CAD) a organisé le 11 juin une session d'information pour les étudiants des universités de Kinshasa sur les droits des victimes et la CPI, avec l'intervention du Directeur du Fonds au profit des victimes, M. André Laperrière et Mme Laetitia Bonnet de la Section Participation des Victimes et Réparation. Ceux-ci ont fait une présentation de leur organe respectif avant de répondre aux questions des étudiants. Parmi les points soulevés, on notera notamment la question de l'affaire Lubanga et de la sécurité des victimes.

#### **7 mai : Lancement du rapport « Sensibilisation à la CPI en RDC : « sortir du profil bas » » - Kinshasa, République démocratique du Congo**

Le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ), en collaboration avec la Coalition nationale de RDC pour la CPI (CN-CPI), a lancé le 7 mai en République démocratique du Congo un rapport intitulé « Sensibilisation à la CPI en RDC : « sortir du profil bas » qui donne une analyse approfondie des efforts de sensibilisation de la Cour pénale internationale. Dans ce rapport, ICTJ relève que l'approche "profil bas" adopté par le Bureau du procureur dans sa stratégie des poursuites s'est fait ressentir dans la politique de communication et de sensibilisation du Greffe débouchant sur une impression globale d'une cour criminelle internationale timorée et hésitante.

#### **1-4 mai: Mission de sensibilisation du Greffier de la CPI – Abéché, Tchad**

M. Bruno Cathala, Greffier de la CPI, accompagné par le Chef de la Direction des Victimes et des Conseils, Monsieur Didier Pereira, s'est rendu du 1 au 4 mai dans des camps de réfugiés soudanais à l'Est du Tchad pour une mission de sensibilisation à la CPI. L'objectif était de leur expliquer le mandat et le travail de la CPI, et particulièrement le droit de participation des victimes devant la CPI.

#### **4 avril: Débat « Lutte contre l'impunité : défi majeur au Congo » – Bruxelles, Belgique**

Le Club des Amis du Droit du Congo (CAD) a organisé le 4 avril à Bruxelles une rencontre sur le thème de la lutte contre l'impunité en République démocratique du Congo (RDC) avec la participation de Human Rights Watch et Avocats sans Frontières. La rencontre a permis de faire le point sur l'affaire Lubanga, le rôle de la société civile dans la lutte contre l'impunité, les obstacles à l'administration de la justice ainsi que de faire une réflexion sur la réforme judiciaire en RDC. De nombreux points ont été soulevés, notamment le manque de fonds alloués à la justice, le problème d'indépendance des magistrats et la participation des victimes dans les procès organisés par les juridictions militaires congolaises.

## Contact - Info



### COALITION POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE

#### Secrétariat de la CCPI à New York

**Linda Gueye**

*Coordinatrice du Service d'Information Francophone /  
Coordinatrice de CPI-Afrique*

[gueye@iccnw.org](mailto:gueye@iccnw.org)

**Richard Nsanzabaganwa**

*Officier de Liaison pour l'Afrique*

[nsanzabaganwa@iccnw.org](mailto:nsanzabaganwa@iccnw.org)

**Brigitte Suhr**

*Directrice des Programmes Régionaux*

[suhr@iccnw.org](mailto:suhr@iccnw.org)

**Anaga Dalal**

*Directrice d'Information et de Communication*

[dalal@iccnw.org](mailto:dalal@iccnw.org)

**Tanya Karanasios**

*Directrice des Programmes*

**William R. Pace**

*Coordinateur*

#### Coordination Régionale

**Francis Dako**

*Coordinateur Régional pour l'Afrique Francophone  
(basé à Cotonou, Bénin)*

[dako@iccnw.org](mailto:dako@iccnw.org)

**Benson Chinedu Olugbuo**

*Coordinateur Régional pour l'Afrique Anglophone  
(basé à Abuja, Nigeria)*

[olugbuo@iccnw.org](mailto:olugbuo@iccnw.org)

**Fatima da Camara**

*Conseillère de Campagne pour les pays lusophones  
(basée à Londres, Royaume-Uni)*

[camara@iccnw.org](mailto:camara@iccnw.org)

**Adresse CCPI:**

c/o WFM - IGP

708 Third Avenue, 24th

New York NY 10017

Fax: 1-212-599-1332.

Tel: 1-212-687-2176

Email: [cicc@iccnw.org](mailto:cicc@iccnw.org)

Site: [www.iccnw.org](http://www.iccnw.org)

Pour savoir comment  
devenir membre de la  
CCPI, contactez:  
[cicc@iccnw.org](mailto:cicc@iccnw.org)

FI

#### Qu'est-ce que la Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale ?

La Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale (CCPI) est un réseau de plus de 2.000 organisations de la société civile et d'experts du monde entier qui œuvrent pour le fonctionnement d'une Cour pénale internationale (CPI) juste, efficace et indépendante.

#### Ses objectifs :

- Obtenir la ratification universelle du Statut de Rome
- Assurer la mise en œuvre, pleine et efficace, du Statut de Rome dans les législations nationales
- Suivre les développements de la CPI et soutenir son fonctionnement
- Renforcer les réseaux nationaux et régionaux de la CCPI pour la conduite des campagnes de la CPI

#### Rejoignez les listes d'information électroniques de la CCPI !

Pour recevoir les dernières actualités relatives à la CPI, rejoignez nos listes d'information électroniques en envoyant un email vide à :

[icc-africa-subscribe@yahoogroups.com](mailto:icc-africa-subscribe@yahoogroups.com)  
pour la liste régionale

[reseau-cpi-subscribe@yahoogroups.com](mailto:reseau-cpi-subscribe@yahoogroups.com)  
pour la liste francophone

[icc-info-subscribe@yahoogroups.com](mailto:icc-info-subscribe@yahoogroups.com)  
pour la liste anglophone

[tpi-port-subscribe@yahoogroups.com](mailto:tpi-port-subscribe@yahoogroups.com)  
pour la liste lusophone

[noticias-cpi-subscribe@yahoogroups.com](mailto:noticias-cpi-subscribe@yahoogroups.com)  
pour la liste hispanophone

Pour vos commentaires,  
suggestions ou questions sur  
CPI-Afrique, contactez Linda  
Gueye:

[gueye@iccnw.org](mailto:gueye@iccnw.org)